

N°2024/26

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10/07/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 05/07/2024

**OBJET : DETERMINATION DU
REVERSEMENT SOLLICITE AUPRES DES
COMMUNES POUR LES FRAIS ENGAGES
POUR LA REMISE DE PRESENTS AUX
ELEVES DE CM2**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune remettait, chaque année en juin, un dictionnaire aux élèves auxillois de CM2 qui entraînent en 6^{ème} en septembre.

Or, il s'avère qu'avec l'accroissement du recours au numérique et le développement de l'apprentissage des recherches sur internet, ce matériel ne figure plus dans la liste des fournitures des collégiens.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'offrir en remplacement des dictionnaires, une clé USB personnalisée au logo de la commune d'Auxi-le-Château ainsi qu'une bande dessinée intitulée « le Pas-de-Calais, une terre d'histoire ».

Le coût de la BD s'élève à 13,71 € et celui de la clé USB est de 6,06 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de solliciter un reversement à hauteur du coût de la bande-dessinée soit 13,71 € TTC auprès des communes d'origine des élèves n'habitant pas Auxi-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (21 pour, 0 abstention, 0 contre) :

- **DECIDE** de fixer à 13,71 € le prix de la bande-dessinée à réclamer aux communes des élèves des communes extérieures.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/07/2024

Le Maire



Henri DEJONGHE